



**DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-deux du mois de janvier,

A la salle de l'Union de MAÎCHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Francine MISERE

Procuration : Françoise VIPREY donne procuration à Brigitte COURTET, Régis LIGIER donne procuration à Constant CUCHE, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Karine TIROLE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHA donne procuration à Patricia PARATTE

Excusés : Christel PILLOT, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Michel BERNARDOT

Absents : Alexandre PANTEL, François JACQUOT, Yves-Marie PARENT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Jean-Paul FEUVRIER

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-01-17	Objet : TOURISME ET MOBILITÉ – Validation du Plan de Mobilité Simplifié
---	--

Un Plan de mobilité simplifié a été lancé le 13 novembre 2024 à l'échelle du Pays Horloger (CC Val de Morteau, CC Plateau du Russey et CC Pays de Maîche). L'objectif est de définir une feuille de route pour l'ensemble des mobilités du territoire, dans la continuité du Plan Doux Horloger.

La marque de mobilité OWDOO a été lancée le 28 janvier 2025. Ce plan vise donc à accompagner son déploiement, à recenser les actions déjà engagées sur les territoires et à identifier les besoins complémentaires.

Dans le cadre de leur compétence mobilité, les Communautés de communes du Val de Morteau, du Plateau du Russey et du Pays de Maîche ont travaillé en collaboration avec le Parc naturel régional du Doubs Horloger à la rédaction d'un Plan de mobilité simplifié. Le Pays Horloger est le syndicat porteur du SCoT et dispose de l'accord des trois communautés de communes, ce qui a rendu le travail possible.

Le Plan de mobilité simplifié a été validé par le comité syndical du PNR. Il est maintenant soumis aux conseils communautaires des trois Communautés de communes, puis il sera transmis aux institutions compétentes, notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour validation.

Un diagnostic a été réalisé à partir de l'analyse des projets menés par les Communautés de communes et d'une enquête auprès des habitants (370 réponses). Les principaux enjeux identifiés sont :

- Développer l'intermodalité (passer d'un mode de transport à l'autre), notamment entre les transports déjà existants et ceux à venir,
- Réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant des solutions alternatives (covoiturage, autopartage ...),
- Améliorer la communication sur l'offre existante avec la diffusion des marques Mobigo et Owwoo,
- Renforcer l'offre touristique en valorisant les transports.

Après un an de travaux, incluant des ateliers avec les élus des communes, des Communautés de communes et des habitants, le plan d'action s'articule autour de quatre axes :

- **Axe 1** : Structurer le territoire pour améliorer l'intermodalité et l'accès aux alternatives à la voiture individuelle ;
- **Axe 2** : Améliorer l'offre de mobilité ;
- **Axe 3** : Encourager la diversification des solutions alternatives à la voiture individuelle ;
- **Axe 4** : Sensibiliser à la mobilité pour tous et communiquer sur l'existant.

Le plan d'action et les fiches associées ont été validés par le comité de pilotage (présidents des 3 Communautés de communes, élus référents mobilité des 3 Communautés de communes, et commission mobilité du Parc) puis par le comité syndical du PNR.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE ACTE** le Plan de mobilité simplifié et l'ensemble de ses actions.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Délibération adoptée avec :
Voix pour : 56
Voix contre : 0
Abstention : 0

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...